

# Fonds de solidarité: 250 M€ d'aides et quelques escrocs

La DDFIP examine les demandes d'aides des entreprises frappées par la crise liée au Covid depuis un an. Une trentaine de fraudes a été relevée



En Vaucluse, c'est le secteur de la restauration et de l'hébergement qui bénéficie du plus grand nombre d'aides.

/PHOTO LP

Depuis un an, dans le cadre de la crise sanitaire, l'Etat vient en aide aux entreprises de toutes tailles qui en font la demande dans le cadre du fonds de solidarité. Au plan national, près de 24 milliards d'euros ont été distribués à quelque 2 millions d'entreprises. En Vaucluse, près de 23 000 entreprises ont pu bénéficier de ce dispositif et se sont partagés plus de 250 millions d'euros (voir ci-dessous). Mais qui dit aides exceptionnelles de l'Etat, dit escrocs du Covid. Dernier exemple en date, ce fraudeur avignonnais. Auto-entrepreneur, il a rempli plusieurs fausses déclarations et a réussi à percevoir indûment près de 25 000€. Il a été interpellé à la mi-avril par les policiers de la brigade financière de la sûreté urbaine et devra s'expliquer devant le tribunal judiciaire d'Avignon. Ce type de cas est heureusement rare. Car depuis le printemps 2020, ceux qui se isquent à la fraude ont toutes chances de se heurter à la sa cadité des agents du contrôle fiscal.

Pour faire face aux demandes d'aides d'urgence formulées par les entreprises en difficulté, mais aussi aux fraudeurs du Covid, les services se sont adaptés. Et ont mis les bouchés doubles. "La

fraude est très mesurée par rapport au nombre de demandes, pointe Philippe Alzas, directeur du pôle contrôle juridique et comptable à la DDFIP de Vaucluse. On a enregistré près de 95 000 demandes -- les entreprises en difficulté ayant demandé des aides à plusieurs reprises. En fonction de la typologie et du statut des entreprises, le montant des aides varie. De 1500€ pour les auto-entrepreneurs, on est passé à des montants plus conséquents pour les entreprises de plus grande taille".

## Contrôles a posteriori

Alors à la cité administrative d'Avignon, dans les étages de la Direction départementale des finances publiques de Vaucluse, afin d'éviter les arnaques, une trentaine d'agents épluchent les dossiers de demandes d'aides sur la moitié de leur temps de travail. Et plutôt deux fois qu'une! "Quand on fait un signalement sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale auprès du

procureur de la République, c'est que la personne a évidemment fraudé. On a eu un exemple de dossier où tout était fictif. Dans un autre cas, certaines entreprises ne disposaient que d'un numéro de Siret et ont tenté d'avoir des aides... D'autres ont gonflé leur chiffre d'affaires pour pouvoir prétendre à des pertes".

Mais Philippe Alzas précise : une trentaine de dossiers devraient se terminer devant les tribunaux sur les ressorts des parquets d'Avignon et de Carpentras pour des fraudes dont les montants oscillent entre 17 000 et 30 000€, avec à la clé pour les fraudeurs des condamnations à des peines de prison avec ou sans sursis et des amendes, et cela d'ici cet été. D'autres contrôles vont être lancés. Voilà pour les 800 contrôles réalisés a posteriori depuis le début de la crise.

"Mais ce dont on ne parle pas, ajoute Philippe Alzas, ce sont les contrôles réalisés en amont. Pour plusieurs demandes qui nous par-

Si, dans un premier temps, un décalage s'est opéré entre le dépôt du dossier et le versement de l'Etat, aujourd'hui, il faut entre 5 à 10 jours, une fois que la demande a été acceptée par les services de l'Etat, pour être indemnisé.

viennent, on a des clignotants qui s'allument. On fait une instruction. On regarde la perte de chiffre d'affaires qui doit être supérieure ou égale à 50% du CA. Tout dépend aussi du secteur d'activité : restauration, construction... On pose des questions, on demande des pièces supplémentaires et quand on ne nous répond pas, parfois, étrangement tout s'arrête".

Un millier de dossiers de demande d'aides interpelleraient les agents du fisc tous les mois. Mais pas uniquement en raison de la fraude. "On voit aussi que certains se trompent en leur défaveur. On traite toutes les anomalies" termine le directeur du pôle contrôle juridique et comptable.

Au total, en Vaucluse, le montant de la fraude au fonds de solidarité mis en place dans le cadre de la crise sanitaire ne dépasserait pas les 2M€. "Des petits maillons, il y en a toujours, mais nous sommes hyper-réactifs et vigilants. C'est toujours trop parce qu'on est crise et que certains en profitent" conclut Philippe Alzas, mais cela représente moins d'1% de l'intégralité du montant des aides versées dans le département aux entreprises en difficulté.

## Le fonds de solidarité dans le Vaucluse

Montant	Nombre d'aides	Nombre d'entreprises
251,48 M€	95 021	23 000

## Top 10 des aides du fonds de solidarité

93,8 M€	Hébergement et restauration
41,5 M€	Commerce
20,1 M€	Arts, spectacles et activités récréatives
14,7 M€	Activités scientifiques et techniques
14 M€	Autres activités de services
13,4 M€	Construction
10,6 M€	Services administratifs et de soutien
6,6 M€	Industrie manufacturière
6,3 M€	Enseignement
5,7 M€	Santé humaine et action sociale
25,5 M€	Autres sections

## LES CHIFFRES

À l'échelle nationale, le fonds de solidarité a soutenu 2 003 767 entreprises et accordé 8 429 540 d'aides pour un montant de 24 milliards d'euros. À cela s'ajoutent les aides accordées en matière de chômage partiel et les PGE (prêts garantis par l'état) réservés aux entreprises quelle que soit leur taille (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales etc.).

Source : ministère de l'Economie / Graphisme : Laurie Gravagna

Mélanie FERHALLAD

VSE1